

## DEMANDE DE BONS POUR LE PASS SPORT & CULTURE SAINT-GIRONS 2022

Bénéficiaire(s) :

<b>Cadre réservé à l'administration</b>			
Date de dépôt	Dossier n°	Nombre de bons	Date de retrait

**Les bons doivent être demandés tous les ans, et retirés avant le 1er Novembre. Ils sont valables jusqu'au 1er Décembre de l'année en cours. Seuls les dossiers complets seront acceptés et traités.**

<b>Nom du père :</b> <b>Prénom :</b> <b>Adresse :</b>  <b>Téléphone :</b> <b>Courriel :</b>	<b>Nom de la mère :</b> <b>Prénom :</b> <b>Adresse :</b>  <b>Téléphone :</b> <b>Courriel :</b>
--	---

Marié	Séparé	Divorcé	Autres
<b>Nom, Prénom et date de naissance de(s) l'enfant(s) résidant à Saint-Girons :</b>			<b>Cadre réservé à l'administration</b>
Nom	Prénom	né(e) le	Bons n°      au n°
Nom	Prénom	né(e) le	Bons n°      au n°
Nom	Prénom	né(e) le	Bons n°      au n°
Nom	Prénom	né(e) le	Bons n°      au n°
Nom	Prénom	né(e) le	Bons n°      au n°

Je soussigné(e) : **atteste sur l'honneur** que les enfants sus-dénommés ont leur **domicile principal effectif** au 09200 SAINT-GIRONS, et reconnais que l'adresse du domicile présentement déclarée est véritable. En cas de fausse déclaration, je perdrais tous droits à l'attribution des bons pour tous mes enfants, sans limitation de durée.

**Pièces à joindre au présent dossier :**

- **Justificatif de filiation** : livret de famille ou acte de naissance
- **Justificatif de domicile de – de 3 mois** : quittance eau, gaz, électricité, loyer ou facture téléphone fixe, portable, internet ou dernier avis d'impôts
- **Justificatif de scolarisation** : certificat de scolarité

Les bons seront remis au plus tôt et dans un délai maximum de 15 jours, à compter de la date de dépôt du dossier :

- au représentant légal, sur présentation d'une pièce d'identité
- au mandataire, sur présentation d'une pièce d'identité et, d'une lettre de procuration accompagnée de la pièce d'identité de celui-ci, ce courrier sera datée et signée du représentant légal autorisant le mandataire à les retirer.

**En cas de perte ou de vol, la déclaration de perte ou de vol devra être faite directement auprès de la commune : espace multimodal ou Service des Sports de la Mairie. Je reconnais avoir pris connaissance du règlement intérieur.**

Fait à Saint-Girons, le

« Lu et approuvé »

Signature du Représentant  
Légal 1,

Signature du Représentant  
Légal 2,

## PARTIE RESERVEE A L'ADMINISTRATION

### Je soussigné(e)

Agissant en qualité de

- Père
- Mère
- Représentant légal autre

Sur présentation de l'original valide de

- Carte d'identité
- Passeport
- Permis de conduire
- Permis de séjour

Reconnais avoir reçu les bons d'une valeur maximale de 50 €.

Fait, à Saint-Girons,  
Le  
« Lu et approuvé »  
Signature

OU

- Mandataire : personne désignée par le représentant légal pour retirer les bons

Nom

Prénom

Adresse

Sur présentation de l'original valide de

- Carte d'identité
- Passeport
- Permis de conduire
- Permis de séjour

Reconnais avoir reçu les bons d'une valeur maximale de 50 €.

Fait, à Saint-Girons,  
Le  
« Lu et approuvé »  
Signature